

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018
DELIBERATION N° 14

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE , Mmes BISAUTA, LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, M. ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes MEYZENC, TAIEB, M. LAIGUILLON, Mme CANDILLIER ; Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mme LARRE, MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBE par M. UGALDE (jusqu'à 18h13) ; M. SOROSTE par M. ETCHEGARAY ; M. NEYS par Mme DURRUTY ; Mme CASTEL par M. AGUERRE (jusqu'à 21h54) ; M. AGUERRE par Mme BISAUTA (à partir de 21h54) ; Mme LANGLOIS par M. POCQ (à partir de 20h35) ; M. SALDUCCI par M. LAIGUILLON (jusqu'à 18h01) ; Mme BRAU-BOIRIE par Mme LAUQUE ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par M. ESMIEU ; Mme TAIEB par M. MASSONDE (à partir de 19h30) ; M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI (à partir de 23h02) ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 18h34) ; M. DAUBISSE par Mme MEYZENC ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 23h42).

Absentes :

Mme CASTEL (à partir de 21h54 pour le vote des délibérations 43 à 76) ; Mme PICARD-FELICES (à partir de 23h42 pour le vote des délibérations 66 à 76).

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Le Maire

Entendu le rapport de M. Ugalde,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Confluences 2019 – Edition dédiée à Michel Portal.

La nouvelle édition des Confluences est dédiée à Michel Portal, né à Bayonne en 1935. Musicien aux multiples facettes, Michel Portal est un instrumentiste éclectique qui s'illustre aussi bien dans la musique classique que dans le jazz. Interprète de Mozart, Brahms, Berg, Boulez, Stockhausen, Berio, Kagel et compositeur de bandes originales de films, Michel Portal figure également parmi les musiciens les plus marquants du jazz français et européen du XX^e siècle. En 1983, il lui est décerné le Grand prix national de la musique. En 1985, 1986 et 1988, il est honoré du César de la meilleure musique de film. En 2005, il reçoit le Prix *In Honorem* de l'Académie Charles-Cros et en 2006, il est récompensé aux Victoires de la musique classique pour le meilleur enregistrement français.

Totalement gratuits pour les publics, les rendez-vous programmés dans le cadre des Confluences 2019 sont conçus en forme de « carte blanche » à Michel Portal. C'est ainsi que plusieurs concerts seront programmés dans divers lieux de la Ville, du 6 au 10 février 2019. Des rencontres animées par Pierre Vilar compléteront le programme de la manifestation. Parallèlement, un hommage solennel sera rendu à Michel Portal dont le Théâtre de Bayonne prendra le nom.

L'organisation des Confluences 2019 va nécessiter la mise à disposition de divers équipements municipaux ainsi qu'un budget de 30 000 € pour couvrir l'ensemble des dépenses liées à la venue des divers artistes et intervenants, les frais de communication et de logistique. La Ville de Bayonne assume le règlement des cachets ou rémunérations des artistes et intervenants ainsi que les charges afférentes et prend en charge leurs frais de déplacement, de repas et d'hébergement. Les frais de déplacement pourront être remboursés aux artistes et intervenants sur présentation du titre de transport correspondant ou, dans le cas d'un déplacement en voiture, selon le barème d'indemnités kilométriques en vigueur.

A ce titre, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à rechercher des subventions auprès de partenaires potentiels, aux taux les plus élevés possible ;
- à signer les conventions et contrats amenés à être établis avec les différents partenaires du projet ;
- à régler les dépenses afférentes à cette manifestation dans le cadre du budget proposé, soit 30 000 €.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne